

# ICPE - VHU



***Dossier de demande d'autorisation au titre  
des Installations Classées Pour  
l'Environnement (ICPE) pour l'opération  
d'évacuation des Véhicules Hors d'Usage  
(VHU) du site Galantry***



# **SOMMAIRE**

A. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE .....	4
I. Présentation de l'Entreprise Guibert Frères .....	4
II. Nature de l'opération .....	5
III. Volume de l'activité .....	5
IV. Les installations .....	7
V. Les modalités d'exécution et de fonctionnement .....	9
VI. Rubrique ICPE concernée .....	9
VII. Moyens de suivi et de surveillance .....	11
VIII. Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident .....	11
B. NOTICE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE .....	12
I. Etat initial du site .....	12
II. Les enjeux écologiques identifiés .....	13
III. Les mesures d'évitement et de réduction mises en oeuvre .....	4



## Renseignements du demandeur

Raison sociale GIBERT FRERES

Logo



Forme juridique SARL

Numéro SIRET 378 625 412 00028

Adresse du siège social  
53 Route Iphigénie  
BP : 861  
97500 SAINT PIERRE

Qualité du signataire de la demande Co-Gérant

Nom et prénoms GIBERT Sylvian

Signature





## **A. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

### **I. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE GUIBERT FRÈRES**

C'est en 1947 que Monsieur Maurice Guibert a commencé son entreprise de transport à Saint-Pierre & Miquelon.

En 1969, ses deux fils aînés reprennent le flambeau et pour répondre à la demande croissante, les deux fils cadets ont ensuite rejoint la société. À partir de 1972, la petite entreprise s'est diversifiée et a élargi ses champs de compétences aux travaux de terrassement, de carrières et, plus généralement, aux bâtiments et travaux publics.

Cette expansion d'activités s'est étendue notamment grâce aux appels d'offres émanant de l'État, mais aussi de la Collectivité et de la Municipalité de Saint-Pierre et de Miquelon.

L'entreprise Guibert Frères a participé à la réalisation de plusieurs travaux emblématiques de l'Archipel tels que la construction des quais de l'Île aux Marins, de la Roncière, mais aussi, la construction de la Piste de l'Aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche.

La société continue de travailler dans une logique d'intérêt environnemental, en donnant la priorité à une démarche éthique dans ses relations avec ses clients, fournisseurs et partenaires.

Toujours dans cet esprit, en 2015, elle obtient l'agrément pour le ramassage des huiles usagées (moteur et hydraulique) de la Collectivité Territoriale de Saint Pierre et Miquelon puis, en 2019, l'autorisation d'exploiter un centre de transit de déchets dangereux situé à Saint-Pierre, Route Iphigénie.

Plus précisément, à ce jour, nous proposons différentes prestations telles que :

- les travaux de carrière (remblai, granulats concassés...)
- les travaux de terrassements (aménagement de terrain, voirie...)
- le transport en tout genre
- la construction de bâtiments, maisons individuelles et entrepôts,...
- la consolidation et la construction de quais (quai de l'Île aux Marins, quai de la Roncière à Miquelon...)
- Démolition en tout genre
- Enlèvements d'huiles usagées, stockage en ICPE (Rubrique 2718) et livraisons pour recyclage ou valorisation en Métropole

Nous sommes constamment animés par la même volonté de pérenniser cette belle aventure familiale et professionnelle avec pour leitmotiv écoute, dynamisme, flexibilité et volonté.



## II. NATURE DE L'OPÉRATION

L'opération consiste à évacuer le stock historique de véhicules hors d'usage (VHU) présent sur le site Galantry. Les véhicules sont dans un état général ne permettant pas d'intégrer une filière de dépollution standard. Ils sont fortement compressés, détériorés, et en partie incinérés à cause d'un incendie ayant eu lieu sur le site en 2022.

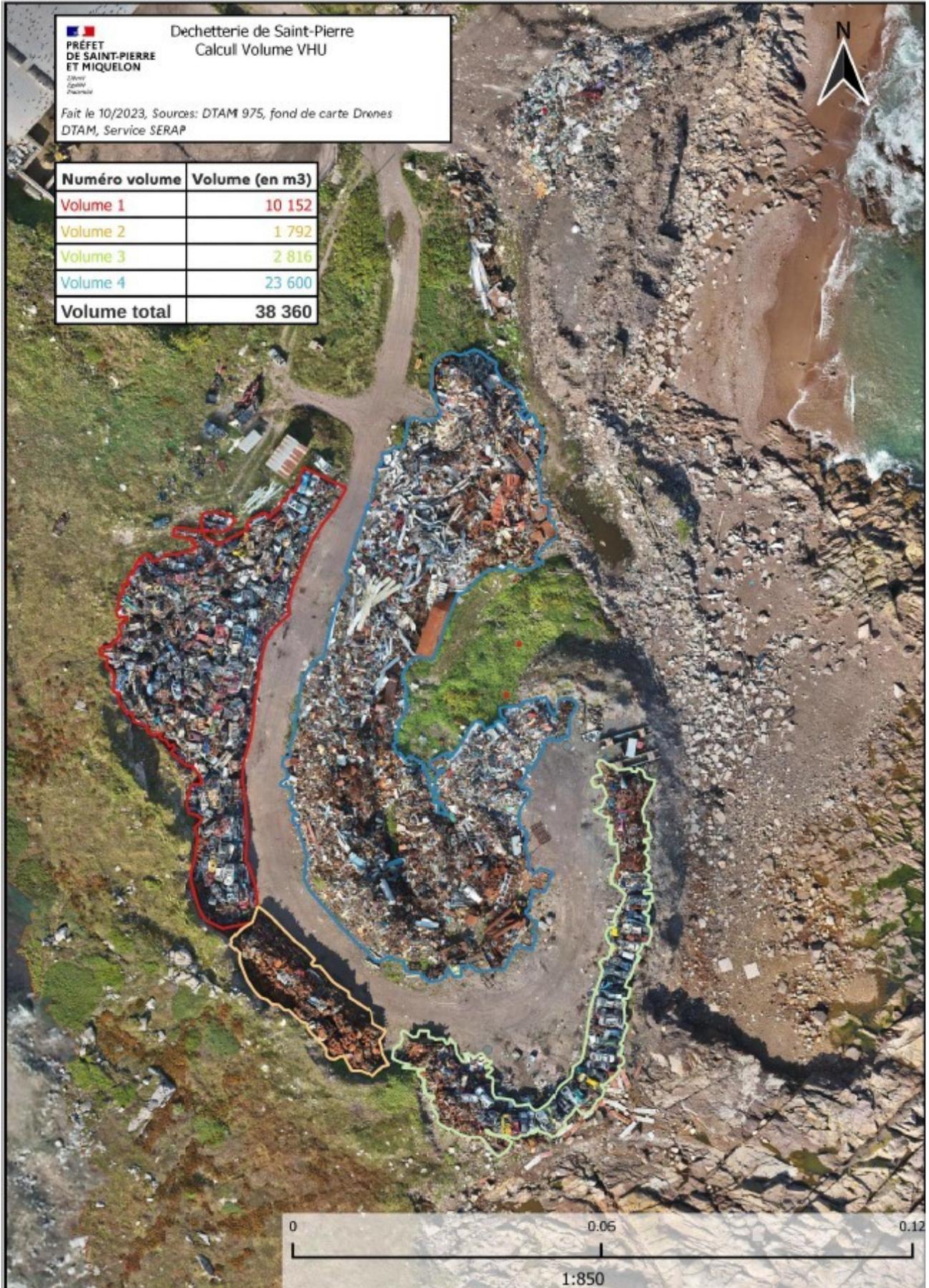
Il s'agit donc de conditionner au mieux ces véhicules et nettoyer le site, en limitant les risques de pollution, afin d'exporter les matières vers les filières de retraitement compétentes.

Il est très important de noter ici que cette opération est considérée comme urgente et prioritaire par les services de l'État, pour des raisons de sécurité civile, de salubrité, et de risques environnementaux. La résorption de ce site de stockage est menée en parallèle avec l'installation sur le territoire d'une filière pérenne de dépollution et de traitement des VHU.

## III. VOLUME DE L'ACTIVITÉ

Il n'existe pas de registre permettant de définir précisément le volume exact à traiter. Les services de l'État ont réalisé une estimation du cubage par imagerie (survol drone et analyse informatique des volumes identifiés). Le chiffre obtenu est de 38 360 m<sup>3</sup> à évacuer, dont 23 000 m<sup>3</sup> de ferraille de toute nature et 15 000 m<sup>3</sup> de VHU empilés. 1 200 m<sup>3</sup> de VHU ont été incinérés lors d'un incendie. Une conversation approximative nous amène donc à 4 000 tonnes de VHU à évacuer, et un poids non défini de ferraille (environ 3000 Tonnes).

L'activité ne concerne que le stock existant, plus aucun VHU n'est autorisé à entrer sur le site depuis décembre 2023. L'activité prendra ainsi fin sur ce site lorsque ce stock sera épuisé.



## IV. LES INSTALLATIONS

Une plateforme a été aménagée sur le site pour permettre le process de traitement de ces VHU. Cette plateforme accueillera toutes les opérations liées au traitement des VHU c'est à dire la préparation, le broyage et le stockage en attente d'expédition. Les VHU seront récupérés dans le stock historique et amenés sur la plateforme à l'aide d'une pelle équipée d'un grappin aimanté et des élévateurs 4x4.

Cette plateforme a été construite (pentes) de sorte que l'ensemble des effluents soient collectés par un regard et stockés dans une cuve de 1000 litres, servant de décanteur, qui sera renouvelée autant que nécessaire.



Les opérations de presse sont réalisées au moyen de la machine suivante :

**Presse hydraulique M5/6 du groupe G.P.S srl.**



Ce matériel est équipé d'un récupérateur d'effluent en fond de presse.

La manutention et les opérations de préparation sont réalisées au moyen d'équipements standards de type engin à bras articulé, avec grappin, élévateurs 4x4, cisailles, etc.

Les installations ne nécessitent pas d'eau. L'approvisionnement en électricité est réalisé par un groupe électrogène pour faire fonctionner la presse. Des installations sanitaires sont aménagées en conteneur sur le site.



## V. LES MODALITÉS D'EXÉCUTION ET DE FONCTIONNEMENT

La partie stockage des VHU à traiter n'est pas considérée comme faisant partie des installations concernées par cette demande. En effet, les opérations menées visent à résorber un site qui accueille des VHU dans des conditions non optimales. Nous considérons donc au titre de cette demande que notre action commence au moment où le VHU est amené sur notre dalle de traitement aménagée.

Le VHU est amené sur la plateforme au moyen d'un engin (élévateurs 4x4 ou grappin selon l'état du véhicule). Un premier examen visuel est effectué. Les éléments suivants sont démontés lorsqu'ils sont présents sur le véhicule : batterie, airbag et pneus sur jantes.

Le véhicule est alors amené en zone de traitement à l'aide d'une pelle équipée d'un grappin aimanté et des élévateurs 4x4.

Les fluides sont évacués autant que l'état du véhicule le permet, par perçage des réservoirs et installation de bacs de récupération sous le véhicule. Nous notons ici que l'état compressé des véhicules ne permet pas de procéder avec une méthode d'aspiration des réservoirs qui ne sont plus accessibles.

Le moteur est ensuite arraché à l'aide d'un grappin. L'ensemble des moteurs seront stockés en conteneur avec gestion des écoulements.

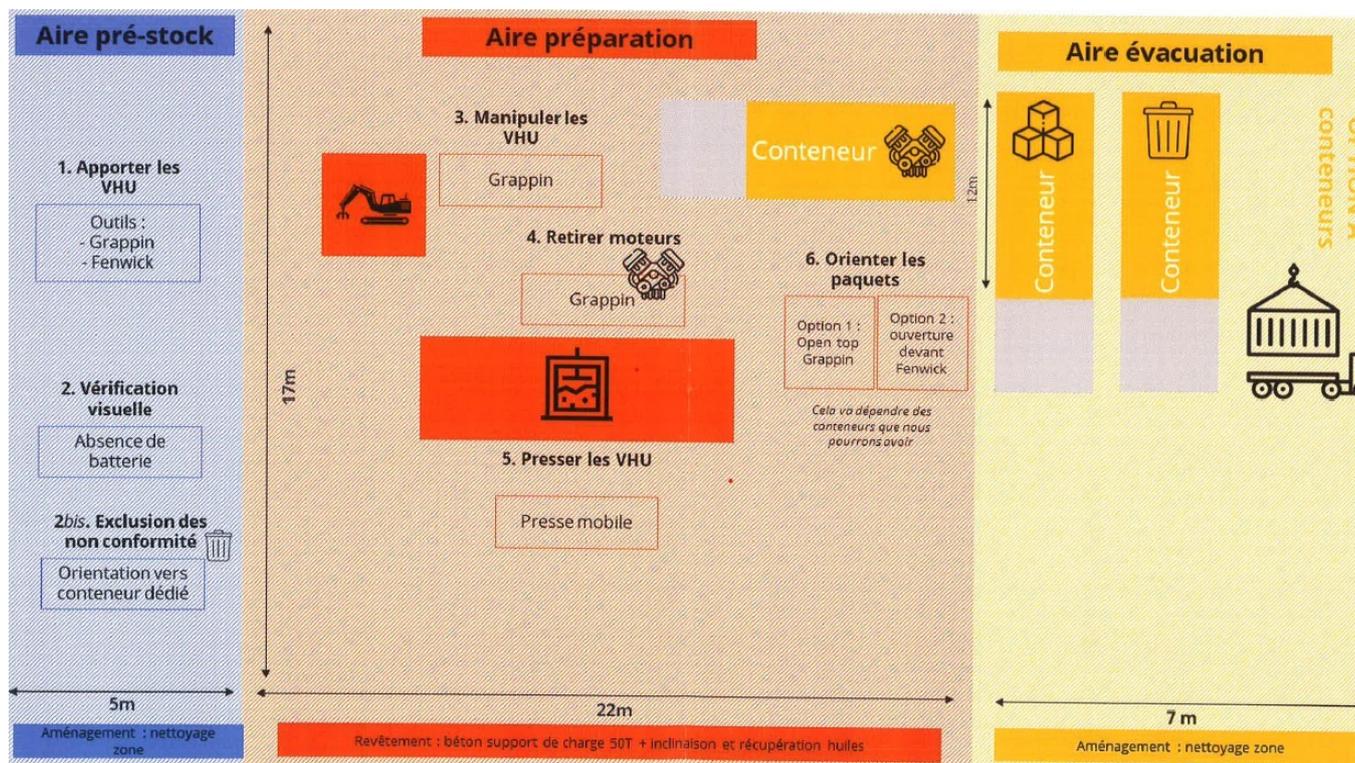
Si nécessaire, certaines pièces «dures» pourront être enlevées ou cisailées tels que les renforts latéraux, les châssis des camionnettes américaines, etc. Cette étape est nécessaire à la sécurité lors de l'opération de presse.

Le véhicule est alors introduit dans la presse à l'aide d'un grappin. La presse compacte le véhicule. Le bloc est sorti à l'aide du grappin et disposé dans l'aire d'évacuation.

À ce stade du projet, nous ne sommes pas en mesure de décrire la méthode d'évacuation des paquets, soit stockés sur un autre site, soit mis en conteneur.

Les pneus et batteries seront évacués sur les sites de transit actuel gérés par la mairie de Saint Pierre. Les effluents récupérés lors du perçage des réservoirs seront soit réemployés (carburants) soit réintégrés dans une filière compétente (huiles moteur et hydraulique usagées). Les cuves d'effluents mélangés et souillés seront stockés sur site en attente d'exportation vers un site de traitement.

L'accès au site sera interdit à toute personne non autorisée.



## VI. RUBRIQUE ICPE CONCERNÉE

Les activités exercées sont classées selon les rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

DESIGNATION	RUBRIQUE	RÉGIME	QUANTITÉ
<b>Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 :</b> 1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m <sup>2</sup>	2712-1	E	Surface de l'installation de 300m <sup>2</sup>

(1) Régime : E : Enregistrement



## **VII. MOYENS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE**

Une comptabilité matière est tenue sur le site, contenant le nombre de véhicules traités, le nombre de batteries et de pneus récupérés et envoyés sur le site de la mairie de Saint Pierre, le volume d'effluents purs ou mélangés récupérés et les volumes stockés ou réemployés.

La cuve de récupération des effluents et la récupération des effluents en sortie de presse seront inspectées au début et à la fin de chaque demi-journée de travail afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de débordement, et que le changement des cuves soit fait avant débordement.

Les cuves pleines et les effluents collectés sont stockés dans un conteneur dédié sur cuve de récupération en cas de fuite.

Les consignes de sécurité sont affichées sur les engins, dans les locaux sanitaires et sur les conteneurs de stockage.

## **VIII. MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT**

L'installation est dotée de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur, notamment :

- d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours, le chef d'équipe est muni d'un téléphone portable ;
- de plans de l'installation stipulant les lieux et les quantités de produits stockées ;
- d'un extincteur dans chaque véhicule, à proximité des matières dangereuses et à proximité de la presse ;

En cas d'incendie, les secours pourront utiliser la réserve incendie de l'installation de Saint Pierre à proximité. Le site est aménagé pour permettre aux engins de secours de circuler sur le site.

Un stock d'absorbant sera conservé sur le site en cas de pollution accidentelle par les effluents. En cas de pluies trop importantes, les opérations seront arrêtées et les cuves de récupération fermées afin de ne pas provoquer de lessivage de polluants depuis la dalle.

## **B. NOTICE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

### **I. ÉTAT INITIAL DU SITE**

Le site est actuellement engorgé de VHU stockés, empilés et en partie dégradés. Les véhicules n'avaient pas fait l'objet d'une dépollution avant stockage. Aucun moyen de lutte contre la pollution n'avait été mis en place sur ce site de stockage, le site n'est pas imperméabilisé, les effluents et lixiviats ont donc à ce jour percolés dans le sol. D'autres ont potentiellement ruisselé jusqu'à la mer.

Le sol est donc considéré comme préalablement pollué avant toute opération concernée par cette demande.

Le site est à proximité immédiate du littoral. Aucune eau superficielle n'est présente sur le site (zone humide, cours d'eau, etc.)

Le terrain est déjà très fortement anthropisé. Aucun habitat remarquable ni naturel n'est identifié sur la zone. Aucune espèce protégée n'est identifiée sur la zone.



Concernant l'intégration paysagère, l'opération a pour vocation de résorber le stock historique nuisant au paysage.

Le site est éloigné des zones résidentielles.

Le choix a été fait par les services de l'État de réaliser les opérations sur ce site existant, de sorte à ne pas déplacer une pollution existante et nuire à l'intégrité d'une autre zone du territoire.



## **II. LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES IDENTIFIÉS**

Au regard de l'état initial présenté précédemment, le seul enjeu identifié concerne la gestion de la pollution des sols et du ruissellement jusqu'à la mer, et en particulier en ce qui concerne :

- la gestion des effluents sur le site aménagé pour les opérations de sorte à ne pas rajouter à la pollution existante (carburants, huiles minérales et fluides chimiques)
- l'évacuation des déchets dangereux du site, permettant de supprimer le risque d'incendie avec fumées nocives ou de pollution par fuite (pneus et batteries)

Les enjeux de protection des milieux, des espèces, des zones humides et cours d'eau, de qualité paysagère n'ont pas lieu d'être sur ce projet, puisque la finalité est l'amélioration de l'état existant du site.



### **III. LES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION MISES EN ŒUVRE**

#### ***GESTION DES EFFLUENTS SUR LE SITE AMÉNAGÉ***

Les opérations se déroulent sur une dalle spécifiquement aménagée pour cette activité. Les pentes sont prévues pour que tout effluent déversé au cours des opérations soit orienté vers un regard alimentant une cuve de récupération. Les effluents seront stockés dans des conditions permettant d'éviter les risques de fuite, par l'installation de bac de récupération correctement dimensionnés.

Un stock d'absorbant de volume suffisant sera stocké sur l'installation en cas d'incident.

#### ***ÉVACUATION DES DÉCHETS DANGEREUX DU SITE***

Les effluents collectés seront orientés vers des filières spécifiques pour destruction, recyclage ou réemploi. Une comptabilité matière sera tenue à jour.

Les pneus et batteries seront démontés, et transférés vers le site de transit existant de la mairie de Saint Pierre. Leur évacuation finale du territoire n'est donc pas concerné au titre de cette demande d'autorisation. Leur évacuation permettra ainsi de ne plus disposer sur ce site, ou sur le stock sortant de paquets de VHU compressés d'éléments susceptible de provoquer des incendies avec fumées nocives ou de fuite de substance hautement polluante.